



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2023/37

Référence SPW-ARNE :
10011420/DTA.ama

Référence SPW-TLPE :
10011420/DTA.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le demandeur est la r.c.a. ERIGES, rue Cockerill 40 bte 41 à 4100 SERAING.

Le terrain concerné est situé Quai Louva 7-9-10-11 à 4102 SERAING (OUGRÉE), et cadastré SERAING 2e division section B n°s 351 R, 351 P, 351 S, 348 K 3, 342 W.

Le projet consiste à **démolir deux habitations et une annexe, désamianter et assainir des parcelles,**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 22/11/2023	Le 27/11/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 12/12/2023	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme, Cité administrative - place Kuborn 5 à 4100 SERAING** :

- par Courriel : enquete@seraing.be ;
- par Tél : 04/330.84.87.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la r.c.a. ERIGES - Courriel : info@eriges.be - Tél : 042360350 ou auprès de la **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 22 novembre 2023.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON